



Collègue fumeur persistant à fumer dans le poste de travail (Réf : question 16804)

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 7 février 2018

Re Bonjour,

J'ai oublié de vous préciser qu'un panneau rappelant l'interdiction de fumer dans le poste est affiché sur la porte d'entrée.

Bonne journée.

Réponse :

L'obligation de moyen ainsi respectée n'est pas suffisante. Vous trouverez dans la réponse 16804, des éléments de réponse complets pouvant répondre à votre situation professionnelle actuelle mettant en cause un tabagisme passif entreprise. .